オレレ

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

<u>DOUZIÈME SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF</u> (EXTRAORDINAIRE)

(1998-1999)

LE 11 MAI 1999

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 MAI 1999 À 19 h 30 AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, DENISE DAOUST-BIGONNESSE, MICHELINE PATENAUDE-FORTIN

MM. GABRIEL CARRIÈRE, ANDRÉ DUGAS

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MMES DANIELLE FAVREAU, représentante du Comité de parents (secondaire) PASCALE GODIN, représentante du Comité de parents (primaire)

MM. NORMAND LAPOINTE, directeur général et MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint MME MONIQUE HÉBERT, directrice générale adjointe

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines JEAN JOLY, secrétaire général

2.00A <u>VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION</u>

Madame la présidente s'assure que la procédure de convocation d'une séance extraordinaire a été suivie.

3.00 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</u>

4.00 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

(C.E.-0749-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Carrière

QUE les membres du Comité exécutif adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

6.00 <u>SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</u>
6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 1999

9.00 <u>SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</u>

9.01 Création de postes

9.02 Mouvements de personnel et sécurité d'emploi

14.00 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.00 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 1999

- DISPENSE DE LECTURE

(C.E.-0750-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

(C.E.-0751-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le procès-verbal de la séance du 20 avril 1999 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

ARRIVÉE D'UN COMMISSAIRE

À 19 h 40, arrivée de Monsieur Luc Chartier.

9.01 CRÉATION DE POSTES

(C.E.-0752-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'un poste de secrétaire d'école à temps complet (35 h/sem.) à l'école Sainte-Clotilde, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0753-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'un poste de concierge (-9275 m²) à temps partiel (5 h/sem.) à l'école Marie-Goretti, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0754-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) aux écoles Saint-René, Bonnier, Laberge et Gérin-Lajoie, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0755-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) aux écoles Marguerite-Bourgeois et Saint-Jude, soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-0992-23

" Alh

(C.E.-0756-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) aux écoles Pie-XII-Christ-Roi et Notre-Dame-de-l'Assomption et au Centre d'éducation des adultes (16 Abbotsford), soit créé à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.02 MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET SÉCURITÉ D'EMPLOI

- ABOLITION DE POSTES DE SOUTIEN

(C.E.-0757-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de surveillant d'élèves à temps partiel (25 h/sem.) à l'école secondaire Saint-François-Xavier, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0758-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de surveillant d'élèves à temps partiel (25 h/sem.) à l'école secondaire Saint-François-Xavier, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0759-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de préposée aux élèves handicapés à temps partiel (15 h/sem.) à l'école de l'Aquarelle, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0760-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste d'agent de bureau classe II (téléphoniste-réceptionniste) à temps complet (35 h/sem.) à la direction générale (Services auxiliaires), soit aboli à compter du ler juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0761-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste de secrétaire d'école à temps partiel (17,5 h/sem.) à l'école Sainte-Clotilde, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

'ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0762-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps complet (30 h/sem.) à l'école Clotilde-Raymond, soit aboli a compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

inder (C.E.-0763-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de technicien en éducation spécialisée à temps partiel (10 h/sem.) à l'école Jacques-Leber, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0764-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps complet (30 h/sem.) à l'école Armand-Frappier, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0765-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (15 h/sem.) à l'école des Moussaillons, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0766-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de technicien de travail social à temps partiel (21 h/sem.) à l'école Saint-Patrice, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0767-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) pour le Service des ressources matérielles aux Centres Abbotsford/Salaberry, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0768-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) pour le Service des ressources matérielles (équipe volante) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0769-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) pour le Service des ressources matérielles (équipe volante) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0770-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste d'ouvrier d'entretien classe II à temps complet (38 3/4 h/sem.) pour le Service des ressources matérielles (équipe volante) à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, soit aboli à compter du 1er juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(C.E.-0771-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Denise Daoust-Bigonnesse

QU'un poste saisonnier de conducteur de véhicules lourds à temps complet (38 3/4 h/sem.) à la direction générale (secteur transport scolaire), soit aboli à compter du ler juillet 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- MODIFICATION DE POSTE DE SOUTIEN NON VACANT

(C.E.-0772-05-99)

IL EST PROPOSÉ par Madame Micheline Patenaude-Fortin

QUE le poste de secrétaire à temps complet (37 1/2 h/sem.) au Centre de formation Compétence-de-la-Rive-Sud soit modifié en un poste de secrétaire à temps complet (35 h/sem.) et que Madame Suzanne Rivard demeure titulaire du poste ainsi modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

(C.E.-0773-05-99)

À 20 h 06, l'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE la séance extraordinaire du 11 mai 1999 soit et est levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général